

Séance du 27 SEPTEMBRE 2021 (18h30)
Salle l'aparté- Roiffieux

Nombre de membres titulaires : 57
En exercice : 56
Nombre de membres suppléants : 23
Présents : 41
Votants : 52
Convocation et affichage : 20/09/2021
Président de séance : Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance : Monsieur François CHAUVIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Denis HONORE, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Dominique MAZINGARBE, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Simon PLENET, William PRIOLON, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Denis HONORE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Christian FOREL (pouvoir à Simon PLENET), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Laurent MARCE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Martine OLLIVIER (pouvoir à Virginie FERRAND), Pascal PAILHA (pouvoir à René SABATIER), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Camille JULLIEN, Yves RULLIÈRE

CC-2021-312 - ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 28 JUIN 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 28 juin 2021.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2021-313 - ADMINISTRATION GENERALE - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 D'ANNONAY RHONE AGGLO

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 51 voix votant pour

Et par 1 voix s'abstenant :

Denis NEIME

PREND ACTE du rapport d'activité d'Annonay Rhône Agglo pour la période du 1er Janvier au 31 décembre 2020, ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président à le transmettre aux maires des communes membres de la communauté,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CC-2021-314 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - CREATION D'UN STADE D'ATHLETISME - DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'ETAT, A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT, A LA REGION ET AU DEPARTEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la construction d'un stade d'athlétisme intercommunal de niveau régional sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo,

DECIDE de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de l'Ardèche ainsi qu'auprès de tout autre financeur susceptible de soutenir ce projet,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

CC-2021-315 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - BIBLIOTHEQUE - REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE SAINT-EXUPERY POUR LES GROUPES ET PROFESSIONNELS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le règlement intérieur ci-joint, ainsi que ses deux annexes,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

CC-2021-316 - RESSOURCES - REGLEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE AUX COMMUNES MEMBRES D'ANNONAY RHÔNE AGGLO

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 47 voix votant pour

Et par 3 voix s'abstenant :

Thierry LERMET, Denis SAUZE, Michel SEVENIER

ADOPTE le règlement ci-joint d'attribution de fonds de concours aux communes membres tels que décrit ci-dessus,

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2021-317 - RESSOURCES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2021 - DECISION MODIFICATIVE 01

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ADOPTE la décision modificative n°1 du budget principal – exercice 2021 – telle qu'elle ressort des tableaux ci-après :

TABLEAU D'EQUILIBRE GENERAL

**ANNONAY RHONE AGGLO - BUDGET PRINCIPAL 2021
DECISION MODIFICATIVE N°01 - EQUILIBRE GENERAL**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	26 166,00 €	-158 465,00 €	-920 000,00 €	-735 369,00 €
Virement	-184 631,00 €			-184 631,00 €
TOTAL	-158 465,00 €	-158 465,00 €	-920 000,00 €	-920 000,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Imputation budgétaire			BP2021	DM01	Total
Compte	Libellé	Fonct.			

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractère général					
60622	carburants	020	10 000,00 €	7 000,00 €	17 000,00 €
60636	vetements de travail	020	7 500,00 €	4 000,00 €	11 500,00 €
611	contrats de prestation de service	50	6 000,00 €	-3 500,00 €	2 500,00 €
611	contrats de prestation de service	510	148 042,00 €	-1 800,00 €	146 242,00 €
611	contrats de prestation de service	61	175 200,00 €	-17 700,00 €	157 500,00 €
611	contrats de prestation de service	70	94 510,00 €	-6 000,00 €	88 510,00 €
61551	entretien matériel roulant	020	10 000,00 €	4 000,00 €	14 000,00 €
6228	divers	020	17 395,00 €	4 500,00 €	21 895,00 €
6231	annonces et insertions	020	11 348,00 €	2 500,00 €	13 848,00 €
6238	divers	501	3 000,00 €	-500,00 €	2 500,00 €
63512	taxes foncières	61	92 300,00 €	-8 000,00 €	84 300,00 €
Total chapitre				-15 500,00 €	

Chapitre 014 Atténuation de produits					
7392221	FPIC	020	98 200,00 €	-33 334,00 €	64 866,00 €
Total chapitre				-33 334,00 €	

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante					
65748	subventions (peronnes de droit privé)	410	0,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
Total chapitre				75 000,00 €	

SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT **26 166,00 €**

Chapitre 023 Virement					
023	virement à la section d'investissement	01	2 850 214,57 €	-184 631,00 €	2 665 583,57 €
Total chapitre				-184 631,00 €	

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **-158 465,00 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Imputation budgétaire			BP2021	DM01	Total
Compte	Libellé	Fonct.			

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes directes					
70631	redevances à caractère sportif	323	230 000,00 €	-60 000,00 €	170 000,00 €
Total chapitre				-60 000,00 €	

Chapitre 73 Impôts et taxes					
732221	FPIC	01	5 537,00 €	-5 537,00 €	0,00 €
7351	fraction compensatoire de TFPB et de TH	01	0,00 €	5 660 725,00 €	5 660 725,00 €
Total chapitre				5 655 188,00 €	

Chapitre 731 Fiscalité locale					
73111	impôts locaux	01	11 708 290,00 €	-7 289 735,00 €	4 418 555,00 €
73112	CVAE	01	3 084 175,00 €	15 689,00 €	3 099 864,00 €
73113	TASCOM	01	465 114,00 €	-3 521,00 €	461 593,00 €
73114	IFER	01	175 365,00 €	1 054,00 €	176 419,00 €
Total chapitre				-7 276 513,00 €	

Chapitre 74 Dotations et participations					
741124	Dotation d'intercommunalité	01	1 820 000,00 €	5 897,00 €	1 825 897,00 €
741126	Dotation de compensation	01	2 945 633,00 €	1 035,00 €	2 946 668,00 €
74718	Etat - Autres participations	50	2 400,00 €	-2 000,00 €	400,00 €
74832	Etat - Compensation CET	01	90 864,00 €	1 886 872,00 €	1 977 736,00 €
74834	Etat - Compensation TH	01	368 944,00 €	-368 944,00 €	0,00 €
Total chapitre				1 522 860,00 €	

SOUS-TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT -158 465,00 €

Opérations d'ordre					
Total chapitre				0,00 €	

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT -158 465,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Imputation budgétaire			BP2021	DM01	Total
Compte	Libellé	Fonct.			

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles					
202	Documents d'urbanisme	510	245 716,74 €	-100 000,00 €	145 716,74 €
Total chapitre				-100 000,00 €	

Chapitre 21 Immobilisations corporelles					
2138	autres constructions	61	1 700 000,00 €	-400 000,00 €	1 300 000,00 €
Total chapitre				-400 000,00 €	

Chapitre 23 Immobilisations en cours					
2313	constructions	61	649 748,29 €	-420 000,00 €	229 748,29 €
Total chapitre				-420 000,00 €	

SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT -920 000,00 €

Opérations d'ordre					
Total chapitre				0,00 €	

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT -920 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Imputation budgétaire			BP2021	DM01	Total
Compte	Libellé	Fonct.			
INVESTISSEMENT RECETTES					
Chapitre 16 Emprunts et dettes					
1641	Emprunts	01	3 018 828,10 €	-735 369,00 €	2 283 459,10 €
Total chapitre					-735 369,00 €
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT					-735 369,00 €
Chapitre 021 Virement					
021	Virement de la section de fonctionnement	01	2 850 214,57 €	-184 631,00 €	2 665 583,57 €
Total chapitre					-184 631,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT					-920 000,00 €

PRECISE que, comme pour le budget primitif 2021, le vote intervient au niveau des chapitres budgétaires,

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2021-318 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ACTION COEUR DE VILLE - MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES AU DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE ET VITRINE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le projet de règlement ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération,

CC-2021-319 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - HABITAT - OPAH-RU 2017-2021 CŒUR DE VILLE HISTORIQUE D'ANNONAY - SIGNATURE DE L'AVENANT N°2

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 de la convention d'OPAH-RU 2017-2021 du Cœur de Ville Historique d'Annonay entre l'Anah, la Banque des Territoires, Annonay Rhône Agglo et la Ville d'Annonay,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer l'avenant n°2 de la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à effectuer toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CC-2021-320 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - HABITAT - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'UTILITE SOCIALE D'ARDECHE HABITAT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 45 voix votant pour

Ne prenant pas part au vote :

Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Marc-Antoine QUENETTE

DONNE un avis favorable à la Convention d'Utilité Sociale 2021-2026 d'Ardèche Habitat,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite Convention d'Utilité Sociale d'Ardèche Habitat ci-annexée,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CC-2021-321 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - HABITAT - SIGNATURE DE LA CONVENTION D'UTILITE SOCIALE DE L'OPERATEUR NATIONAL DE VENTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DONNE un avis favorable à la Convention d'Utilité Sociale 2020-2025 de l'ONV,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite Convention d'Utilité Sociale de l'ONV ci-annexée,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CC-2021-322 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - URBANISME-PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU PLU DE DAVEZIEUX PAR DECLARATION DE PROJET

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PRESCRIT l'élaboration de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Davézieux.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout contrat, convention, partenariat, avenant ou prestation de services concernant l'élaboration de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Davézieux.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal d'Annonay Rhône Agglo pour l'exercice considéré.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter toute structure susceptible d'allouer une subvention pour l'élaboration de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Davézieux, et notamment l'Europe, l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de l'Ardèche.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**CC-2021-323 - COHESION SOCIALE - CENTRE DE VACCINATION -
ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION ADMR**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention,

ATTRIBUE à l'association ADMR une subvention exceptionnelle d'un montant de 75 000€ au titre de la période janvier à août 2021,

VERSE à l'association ADMR ladite subvention au titre de l'exercice 2021,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**CC-2021-324 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU-RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE -
EXERCICE 2020**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et la/le charge de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**CC-2021-325 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT -
RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
RELATIFS A L'EXERCICE 2020**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE des rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif et d'Assainissement non Collectif relatif à l'exercice 2020, DIT que ces rapports seront mis à disposition du public, transmis à chacune des communes membres de la Communauté d'Agglomération et au représentant de l'Etat dans le département, et feront l'objet d'une transmission au Système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement,

CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches pour l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**CC-2021-326 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - DÉCISIONS PRISES EN
VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE des décisions prises par le Président en vertu de la délégation de pouvoirs conférée par le Conseil Communautaire pour la période du 19 mai au 29 juillet 2021.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2021-327 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - DELIBERATIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE - SÉANCES DES 20 MAI, 17 JUIN ET 8 JUILLET 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE des délibérations prises par le Bureau Communautaire du 20 Mai, du 17 Juin et du 8 juillet 2021.

Fait à Davézieux, le 28/09/21

Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président

Simon PLENET



Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.

Affiché le 04/10/2021 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales